

	Département de l'Isère	République française	Envoyé en préfecture le 13/05/2026
	N° 2026 - 35	EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	Reçu en préfecture le 13/05/2026 Publié le 18/05/2026 ID : 038-213801145-20260429-202635-DE
29/04/2026	Création des Commissions communales et désignation des membres		

Nombre de conseillers : 19
 En exercice : 19
 Présents : 18
 Votants : 18 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril,

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer communal 9 Rue du 8 mai 1945, Maison commune temporaire, sous la présidence de M. Vincent CHORON, Maire.

Date de la convocation : 23/04/2026.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 23/04/2026 par messagerie.

Présents : BASTIEN Yvan. BENALI Jessica. BERNARD Christophe. CHORON Vincent. COMTE Elisabeth. DARDIER Stéphane. DEGAS Sylvie. DUMAS Christophe. FERNANDES Ghislaine. FONTANA Julien. GONCALVES Patrick. LARUE Christelle. LAVIGNE Isabelle. LIBERO Franck. MERNISSI Chakib. MODRAK Bérénice. MOURLON Jérôme. RIBEYRE Ludovic.

Excusée : DEYRIEUX Caroline (pouvoir à Patrick Goncalves).

Le pouvoir a été déposé en application de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mme Christelle LARUE, secrétaire de séance.

M. le Maire expose au Conseil municipal que conformément à l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales, il peut être formé, au cours de chaque séance, des Commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Il lui précise que ces Commissions sont :

- Exclusivement composées de Conseillers municipaux
- Convoquées par M. le Maire qui est Président de droit
- Chargées des dossiers les concernant, sans aucun pouvoir décisionnel mais émettra, à l'occasion de ses travaux, un avis facultatif à la majorité des membres présents
- Amenées à faire un compte rendu de ses travaux régulièrement en séance publique du Conseil municipal

Il lui souligne que la composition des différentes Commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Aussi, il lui propose de créer, dans un premier temps, cinq Commissions municipales chargées de la gestion des dossiers et d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil municipal :

- **Commission « Environnement »** (Espaces verts - Modes doux - Chemins ruraux - Dépôts sauvages ...)
 - Traiter les problèmes liés à l'environnement
 - Garantir la qualité environnementale
 - Préserver le cadre de vie de la commune
 - Sensibiliser les habitants à la préservation et amélioration des espaces naturels et paysages urbains
 - Assurer un rôle éducatif à propos de l'environnement auprès des habitants
 - Réfléchir sur les transports et les modes de circulation dans la commune
 - Maintenir en bon état les chemins ruraux
 - Continuer la lutte contre l'ambrosie et valoriser les bonnes pratiques de lutte
 - Organiser la journée « Opération village propre »
 - Traiter les problèmes liés aux ordures ménagères
 - Traiter les problèmes liés aux points d'apport volontaire
 - Proposer des articles relatifs à l'environnement pour les publications municipales
 - Travailler avec les acteurs concernés par les sujets traités
- **Commission « Information – Communication – Numérique »**
 - Toutes les informations réalisées sur la commune (O Fil de l'Info...)
 - De l'élaboration et de la préparation des bulletins municipaux
 - De la réalisation du site Internet et de ses mises à jour
 - Du réseau informatique de la mairie
 - Des mises à jour des panneaux informatifs communaux
 - Du numérique

- **Commission « Petite enfance – Jeunesse – Handicap »**
 - *De la gestion de l'école (bâtiment, matériels, aides apportées aux activités ...)*
 - *Des services périscolaires (garderie et restaurant ...)*
 - *Des relations avec les familles dont l'enfante st porteur d'un handicap*
 - *De la gestion des activités à l'adresse des jeunes*
 - *De tout ce qui touche aux activités culturelles*
 - *De la gestion de la Médiathèque communale*
 - *Des relations avec les Associations*
 - *Du calendrier des associations*
 - *De la gestion des activités sportives*

- **Commission « Travaux – Bâtiments – Voirie – Réseaux secs et humides »**
 - *Répertorier et participer à l'ensemble des projets concernant les travaux de rénovation, réparation ou construction des équipements communaux*
 - *Emettre des avis, orienter et formuler des propositions sur les dossiers*
 - *Préparer chaque dossier de travaux à entreprendre sur la commune, après étude et analyse des différentes solutions envisageables*
 - *Elaborer des documents synthétiques permettant le vote du Conseil municipal, documents qui reprendront la nature, le coût d'objectif, les éventuelles subventions attendues ou obtenues, l'incidence sur le budget d'investissement ou de fonctionnement dans le cas de travaux d'entretien*
 - *Suivre le chantier et valider son suivi technique et économique*
 - *Dresser un ordre de priorité en fonction des capacités financières et humaines*
 - *De traiter de front les sujets en attente*

- **Commission « Urbanisme »**
 - *Suivi des dossiers d'urbanisme complexes*
 - *Suivi des dossiers d'aménagement du village, surtout en ce qui concerne le patrimoine, le tourisme et les commerces*
 - *Suivi de l'aménagement urbain en général*

Et lui rajoute que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque Commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de sept membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à cinq Commissions.

Il lui demande de bien vouloir se prononcer sur les Commissions proposées et leurs membres.

Ouï l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-22,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 :

Adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- **Commission « Environnement »**
- **Commission « Information – Communication – Numérique »**
- **Commission « Petite enfance – Jeunesse – Handicap »**
- **Commission « Travaux – Bâtiments – Voirie – Réseaux secs et humides »**
- **Commission « Urbanisme »**

Article 2 :

Dit que les Commissions communales comportent au maximum sept membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à cinq commissions.

Article 3 :

Décide, après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des Commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L.2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret,

Article 4 :

Désigne ses membres au sein des Commissions communales suivantes :

Membres des Commissions communales	
Environnement	
Président : CHORON Vincent	
MERNISSI Chakib (<i>Adjoint au Maire</i>)	
DARDIER Stéphane	
LIBERO Franck	
MOURLON Jérôme	
« Information - Communication - Numérique »	
Président : CHORON Vincent	
LARUE Christelle (<i>Adjointe au Maire</i>)	
DEYRIEUX Caroline	
DUMAS Christophe	
FERNANDES Ghislaine	
FONTANA Julien	
LAVIGNE Isabelle	
« Petite enfance – Jeunesse – Handicap »	
Président : CHORON Vincent	
DEGAS Sylvie (<i>Adjointe au Maire</i>)	
BENALI Jessica	
COMTE Elisabeth	
LAVIGNE Isabelle	
« Travaux - Bâtiments - Voirie - Réseaux secs et humides »	
Président : CHORON Vincent	
MERNISSI Chakib (<i>Adjoint au Maire</i>)	
BASTIEN Yvan	
BERNARD Christophe	
DARDIER Stéphane	
GONCALVES Patrick	
MOURLON Jérôme	
« Urbanisme »	
Président : CHORON Vincent	
DEGAS Sylvie (<i>Adjointe au Maire</i>)	
BERNARD Christophe	
FONTANA Julien	
GONCALVES Patrick	
LIBERO Franck	
MODRAK Bérénice	

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Extrait certifié conforme par le Maire,
A Clonas sur Varèze, le 6 mai 2025,

Le Maire,
Vincent CHORON



La secrétaire,
Christelle LARUE